



SÉMINAIRE 5

Parcours en protection de l'enfance : enjeux et outils pour mieux les construire

26 et 27 mars 2024

Contexte

Accompagner un enfant en protection de l'enfance, c'est aussi penser son parcours au sein du dispositif. Les témoignages des anciens enfants placés, mais aussi les études scientifiques de référence montrent que les trajectoires des enfants bénéficiant de mesures de protection sont souvent discontinues, marquées d'incohérences, et parfois peu compréhensibles. Il y a l'enfant qui aurait dû faire l'objet d'une mesure de déclaration de délaissement parental dès sa toute petite enfance et qui demeure dans une incertitude vis-à-vis d'un éventuel retour dans sa famille jusqu'à sa majorité. Il y a aussi l'enfant pour qui la décision n'est pas comprise. Il y a encore celui qui doit, pour des raisons administratives, quitter brutalement sa famille d'accueil avec laquelle il a construit de véritables liens d'attachement...

Pour éviter ces dérives, le législateur a instauré plusieurs outils au travers des 12 décrets d'application de la loi du 14 mars 2016, mais surtout il a promu une philosophie enracinée dans les droits et besoins fondamentaux de l'enfant, qui vise à l'associer au maximum aux décisions qui sont prises pour lui et qui incite les professionnels à se poser les bonnes questions aux bons moments.

Au cours de ce séminaire, les apports des recherches académiques sur les parcours des enfants en protection de l'enfance seront largement proposés aux stagiaires. Des anciens enfants ayant connu un parcours de protection de l'enfance viendront également témoigner de la manière dont ils ont vécu ce passage dans le dispositif de protection de l'enfance. Ensuite, des apports méthodologiques et juridiques seront délivrés pour mieux cerner certaines questions centrales en lien avec le parcours telles que celle des statuts de l'enfant, des méthodes d'évaluation des capacités parentales pour les petits enfants, des outils techniques permettant à l'enfant de se situer dans une démarche plus participative, ou encore certaines dispositions issues de la loi « taquet » du 7 février 2022. Enfin, un temps sera également consacré au Projet pour l'enfant (PPE) dans sa dimension d'outils du parcours.

Objectifs

- Identifier les enjeux de la loi de 2016 concernant le principe de cohérence des parcours.
- Parvenir à un portage collectif, partagé et coordonné des parcours de chaque enfant pour en garantir le maximum de sens, de cohérence.
- Penser une organisation et un pilotage sécurisant pour l'ensemble des acteurs.

Formation

- Les apports des différentes recherches scientifiques et des retours d'expérience des pairs, pour mieux penser les parcours des enfants accompagnés.
- Le méta-besoin de sécurité de l'enfant comme nouvelle boussole dans la construction des parcours. Les apports de la théorie de l'attachement pour mesurer la satisfaction de ce méta-besoin.
- Les modalités de coopération interprofessionnelle et interinstitutionnelle indispensables pour stabiliser davantage les parcours et ce que cela implique en termes d'organisation.

- L'utilisation des différents outils disponibles comme le Projet pour l'enfant (PPE) dans la construction des parcours, et les modalités de participation des premiers concernés : enfants et familles.

Intervenant(e)s

> [Ludovic Jamet](#), chargé de mission Qualité à l'Idefhi.

= 26 mars 2024 matin.

> [Thierry Arnoux ou Jean-Marie Vauchez](#), coordinateurs de l'Ecole de la Protection de l'Enfance.

= 27 mars 2023 après-midi.

> [Diodio Metro](#), présidente de Adepape95-Repairs 95 !*

= 27 mars 2024 matin.

> [Nicolas Baron](#), directeur de la Prévention et de la Protection de l'Enfant et de la Famille d'Inde-et-Loire.

= 27 mars 2024 après-midi.

Modalités de la formation :

La formation se déroule en présentiel ET en distanciel. Le choix du stagiaire se fait lors de l'inscription et ne peut être modifié ensuite, sauf circonstances exceptionnelles motivées rencontrées par le stagiaire. En cas de circonstances extérieures empêchant l'organisation en présentiel du séminaire (Crise sanitaire, crise énergétique, grève des transports...), l'Ecole de la Protection de l'Enfance se réserve le droit d'organiser aux mêmes dates le séminaire uniquement en mode distanciel. Les stagiaires inscrits seront avertis aussi vite que possible mais ne pourront pas annuler leur inscription pour ce motif.

En présentiel : la formation a lieu dans les locaux de USIC, 18 rue de Varenne, Paris 7^{ème}.

En distanciel : la formation se déroule en direct via l'application Zoom

Chaque stagiaire inscrit aura la possibilité de visualiser en replay le séminaire (par exemple les personnes empêchées de participer à la formation suite à un arrêt maladie) sur la plateforme moodle de l'Ecole de la Protection de l'Enfance (hébergée par Praxislab).

Modalités pédagogiques et d'évaluation

La formation est centrée sur les participants. Les apports formatifs alterneront avec des exercices ou échanges interactifs à partir des expériences des stagiaires. L'évaluation des acquis sera réalisée, en fin de séminaire par soit :

- Soit un quizz de connaissances
- Un relevé collectif de bonnes pratiques
- Une synthèse collective

Les pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire. Une expérience ou connaissance préalable du champ de la protection de l'enfance facilitera l'intégration.

Public

Tout professionnel concerné par la protection de l'enfance. Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : contactez notre référente Accessibilité : Florence Barbier : 01 53 10 24 10
florence.barbier@ecoleprotectionenfance.com

Taux de satisfaction (synthèse années antérieures)

9/10

Les points forts : maîtrise du sujet et expertise des intervenants, liens avec le terrain professionnel. « Pas de côté » effectué par les stagiaires.

Durée

2 jours (14 heures)

Horaires

9h00-12h30 / 14h00-17h00

Tarif :

440,00 euros les deux jours

Contact :

Secrétariat de l'Ecole de la protection de l'enfance

SARL L'Action Sociale, société d'édition et de formation.

13 boulevard Saint-Michel, 75 005 Paris.

Tél : 01 53 10 24 10

inscription@ecoleprotectionenfance.com

L'Action Sociale est certifiée Qualiopi pour ses actions de formation.